



REPUBLIQUE FRANCAISE

PRÉFECTURE DE L'EURE

31 JAN. 2024

Mairie de

ARRIVÉE

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **25 janvier 2024 à 19h00**

- Date de convocation : **19 janvier 2024**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Sylvain VAUZOU**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GLEIZES, LOCHON, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN, formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. G. GILLET (pouvoir à P. MAINGUY), C. GUION (pouvoir à E. DESCHAMPS), C. INIGO (pouvoir à C. GLEIZES), G. LE LAN-LE LUYER (pouvoir à P. CARRIER)

DELIBERATION N° 01/2024 – DELIBERATION SUR LE PROJET PPRI TRANSMIS

Après étude des éléments transmis, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le projet de PPRI de la Seine Euroise concernant la commune de Pressagny l'Orgueilleux.

Vote : Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

